

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 4

Artikel: Note sur le calcul des vitesses initiales
Autor: F.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

penzell R.-Ex. (élite); — n° 24 d'Obwalden (élite); — n° 40 d'Argovie (élite); — n° 42 de Schwytz (élite).

Infanterie. — 2 bataillons d'Argovie; — 2 de Berne; — 1 de Zurich; — 1 de Lucerne; — 1 de St-Gall; — 1 de Bâle-Campagne.

Ensuite de remarques obligeantes d'un officier supérieur, je crois devoir préciser mieux que je ne l'ai fait deux points de ma *Note sur le calcul des vitesses initiales*.

Le vent est rapporté au diamètre *moyen* du boulet et non pas à la grande lunette de réception. — La longueur du canon type de 20 calibres est égale à 20 fois le diamètre (ou le calibre) *de l'âme*. En sorte qu'il faut, dans chaque cas particulier, ramener la longueur du canon donné à avoir 20 fois *ce diamètre*.

F. B.

Les essais des nouveaux uniformes pour les troupes fédérales auront lieu très prochainement sur des détachements de 20 hommes, appelés aux écoles d'instruction de Berne, Lausanne, Genève, Zurich, St-Gall et Thoune. Ces essais se répéteront encore à Thoune sur des recrues d'armes spéciales.

Le Conseil fédéral a nommé une commission pour surveiller les essais; elle est composée de MM. Schwarz, colonel fédéral; Philippin, Crinsoz de Cottens, lieutenants-colonels fédéraux; Meyer et Arnold, commandants de bataillon.

Ensuite de la récente décision des Chambres et dans le but de procurer de meilleures armes à feu portatives à notre armée, le Conseil fédéral a chargé son département militaire de s'adresser aux cantons pour leur demander un rapport sur les expériences faites, de même que leurs avis et leurs vœux à cet endroit. De plus il a nommé une commission d'experts qu'il charge de procéder aux expériences et essais nécessaires, commission composée de MM. les colonels Wurstemberger, à Berne; Weiss, intendant de l'arsenal de Zurich, des lieutenants-colonels Noblet, de Genève et Bruderer de St-Gall. Les présidents des commissions du Conseil national et du Conseil des Etats nommées dans la dernière session seront prévenus des jours fixés pour les essais principaux, afin que ces commissions soient en mesure de s'y faire représenter.

Afin que les cantons ne se laissent pas induire en erreur et dans des dépenses inutiles par les dernières résolutions de l'Assemblée fédérale en matière d'habillement et d'équipement militaire, notamment par l'arrêté du Conseil des Etats dans cette affaire, le Département militaire fédéral a été autorisé à leur adresser une circulaire dont le but essentiel est de recommander aux cantons de se borner, jusqu'à la fixation définitive de la nouvelle tenue à pourvoir pour le moment leurs recrues simplement de la petite tenue, afin qu'une fois le nouvel uniforme adopté, les hommes dont il s'agit puissent compléter le leur d'après les prescriptions fédérales qui auront été admises pour règle générale en Suisse.

MM. les colonels Ch. Veillon et Hauser ayant décliné leur mandat d'inspecteurs d'infanterie par la raison qu'ils ignorent la langue en usage dans leurs arrondissements respectifs, le Conseil fédéral vient de décider qu'il y aura échange d'arrondis-